Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAC 272 Subventions (4.500 euros) à deux associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du 13e arrondissement.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations L'Aquilone et Le Plus Petit Cirque du Monde pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du 13e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association L'Aquilone, 1-3 rue Frédérick Lemaître (20e), au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville.11005 ; 2018_05584;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Le Plus Petit Cirque Du Monde, 7 rue Edouard-Branly 92220 Bagneux, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville. 70021 ; 2018_05586 ;

Article 3 : La dépense totale correspondante, soit 4.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO